

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2020

D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2764)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 159

présenté par
Mme Guévenoux

ARTICLE 1ER BIS

Après le mot :

« juin »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« 2020, aussitôt que la situation sanitaire le permet au regard de l'analyse du comité de scientifiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision et de cohérence.